

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### Séance du 14 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 4 décembre 2009.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Membres présents :**

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO – ZORATTI - FELLAG – GUERHARD - MARTINEL –  
MOLINET – DEDENON LAMARLE - SARI - RIECKENBERG – GROSJEAN - SADOCCO – FRITZ  
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI - LAMARLE - PELLENZ — LAGANA -WAGNER - DJAMAA  
ROEHRIG –DA COSTA -BECK – FROHBERG – LEMOINE - MALONI  
Mademoiselle NICOLAI

**Membres absents excusés:**

**Membres ayant donné procuration:**

**Arrivée de Madame SOLVER avant le point n° 1.**

## **ORDRE DU JOUR**

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2009

### **Décisions de Monsieur le Maire :**

**N° 37/2009** : décide de conclure un bail de location avec AIDE représentée par son Président Monsieur René CARLETTI, qui accepte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un immeuble d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> composé d'un RDC, 1<sup>er</sup> étage, combles aménagés, sis à MONDELANGE, 4A rue des Jardins.

**N° 38/2009** : décide de confier à SITA LORRAINE à METZ le marché de collecte des déchets ménagers sur l'aire d'accueil des gens du voyage de 16 places d'un montant H.T. annuel de 3.239,31 euros. Le marché débutera le 21 septembre 2009 et se terminera le 20 septembre 2010.

**N° 39/2009** : décide de confier à FOCALIZE à Luxembourg la réalisation d'un clip promotionnel sur la Ville de MONDELANGE pour un montant HT de 1.200 €.

**N° 40/2009** : décide de conclure un prêt de 550 000 € auprès du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- Durée de 15 ans
- Commission : néant
- Taux d'intérêt variable : EURIBOR 3 mois + marge 1,00 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Remboursement anticipé à chaque renouvellement sans pénalité
- Conversion gratuite en taux fixe à chaque renouvellement sans pénalité

**N° 41/2009** : décide de fixer la participation journalière pour l'accueil de loisirs d'adolescents à partir de 11 ans organisés par le service Animation Jeunesse de la Municipalité pendant les vacances scolaires comme suit :

Participation famille selon quotient familial	Accueil de loisirs – 1 soirée	Accueil de loisirs – 1 après-midi
<b>Tranche 3 + de 954 €</b>	<b>3,00 €</b>	<b>3,00 €</b>

Pour les familles ayant un quotient familial compris entre 0 et 573 € (tranche 1) : Abattement de 20 % sur le restant dû par la famille.

Pour les familles ayant un quotient familial compris entre 573 et 954 € (tranche 2) : Abattement de 10 % sur le restant dû par la famille.

**N° 42/2009** : décide de confier à FENWICK à METZ le marché de location d'un chariot élévateur pour une durée de 48 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. La location mensuelle s'élève à 350 € HT.

## **Finances – Administration générale**

### **Point n° 1. - DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET DE LA VILLE**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2009 de la Ville les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

### **Point n° 2. - DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE DEFIBRILLATEURS**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager le projet relatif à l'acquisition de deux défibrillateurs pour le gymnase Cerdan et le stade Tirelli et à solliciter une subvention parlementaire exceptionnelle à hauteur de 50 % du montant HT des acquisitions soit 2.170,- €.

### **Point n° 3.- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2010**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager le projet de rénovation et d'étanchéité de la façade des services techniques municipaux et à solliciter la subvention correspondante au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour un montant de 10.100,78 €.

### **Point n° 4. - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE REHABILITATION DES RESEAUX ET VOIRIES RUE DU NORD, RUE DU CIMETIERE ET LOTISSEMENT « LES CINQ SAULES »**

En raison de l'augmentation de la masse initiale des travaux résultant principalement de la réalisation de travaux supplémentaires en relation avec des adaptations techniques du projet (déplacement d'une chambre France Telecom et modification du réseau télédistribution), il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de réhabilitation des réseaux et voiries rue du Nord, rue du Cimetière et Lotissement « Les Cinq Saules ». La plus-value globale occasionnée sur le marché est de 4.285,20 € HT, soit 2,42 % de la masse initiale de la tranche ferme et 0,89 % de la masse initiale du marché.

### **Point n° 5.- ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire rappelle que des états sont transmis par la recette-perception pour un montant total de 564,81 euros et qu'ils peuvent être consultés en mairie.

## **Vie Associative – Culturelle – Sportive - Subventions**

### **Point n° 6. - SUBVENTION AU R.A.S.E.D.**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'un montant de 500,- euros au R.A.S.E.D (réseau d'aide aux enfants en difficultés).

### **Point n° 7. - SUBVENTION 2010 AUX CLUBS SPORTIFS**

Il y a lieu d'autoriser le versement de la première partie de la subvention attribuée aux clubs sportifs pour 2010. Ces acomptes correspondent à un montant de 50 % de la subvention attribuée au cours de l'année 2009.

### **Point n° 8. - TARIFS PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal est invité à compléter la délibération du 4 octobre 2007 et à fixer des nouveaux tarifs adaptés pour les enfants souffrant d'allergies et dont les parents fournissent la nourriture.

## **Personnel**

### **Point n° 9. - PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LES CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI ET CONTRAT AVENIR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement pour l'année 2009 d'une prime exceptionnelle de 150 euros brut aux 3 personnes employées dans le cadre des Contrat d'Accompagnement à l'Emploi et Contrat Avenir.

### **Point n° 10. - TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

Le Conseil Municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet afin de permettre la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 25 heures hebdomadaires.

## **Affaires Foncières – Urbanisme**

### **Point n° 11. - RUE DE METZ ET RUE DE BOUSSE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec France Télécom relative aux opérations d’enfouissement des réseaux rue de Metz et rue de Bousse. Cela concerne l’enfouissement de sept branchements aériens et représente une subvention de 1.083,60 €.

### **AUTRES COMMUNICATIONS**

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

## **DELIBERATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, *à l’unanimité*, Madame DA COSTA comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 30 septembre : *à l’unanimité*

Monsieur le Maire passe à l’ordre du jour.

**Arrivée de Madame SOLVER à 19 H 10**



Point n° 2

**OBJET : ACHAT DE DEUX DEFIBRILLATEURS POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PARLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le montant estimé à 4.340,- € HT pour l'acquisition de deux défibrillateurs complets à installer dans les bâtiments communaux,

**DECIDE** à l'unanimité de réaliser ces travaux,

**APPROUVE** à l'unanimité le devis estimatif mentionné ci-dessus,

**SOLLICITE** à l'unanimité une subvention exceptionnelle parlementaire auprès de Monsieur MASSERET ou Monsieur TODESCHINI ou Mme PRINTZ, sénateurs, pour la réalisation de ces travaux.

**S'ENGAGE** à ne pas acquérir les matériels avant l'attribution de l'aide.

Point n° 3

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E. 2010**

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal le projet éligible au titre de la D.G.E. des Communes 2010 :

- **RENOVATION ET ETANCHEITE DE LA FACADE DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet de rénovation et d'étanchéité de la façade des services techniques municipaux

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement au taux maximum,

**APPROUVE** le projet tel qu'il est décrit dans les documents joints, ainsi que son coût, son échéancier et son plan de financement prévisionnel,

**S'ENGAGE** à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2010 de la ville aux articles 2313, 2315 et 2188,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Point n° 4

**OBJET : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE REHABILITATION DES RESEAUX ET DES VOIRIES RUE DU NORD, RUE DU CIMETIERE ET LOTISSEMENT LES CINQ SAULES**

En raison de l'augmentation de la masse initiale des travaux résultant principalement de la réalisation de travaux supplémentaires en relation avec des adaptations techniques du projet (déplacement d'une chambre France Telecom et modification du réseau télédistribution), il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de réhabilitation des réseaux et voiries rue du Nord, rue du Cimetière et Lotissement « Les Cinq Saules ». La plus-value globale occasionnée sur le marché est de 4.285,20 € HT, soit 2,42 % de la masse initiale de la tranche ferme et 0,89 % de la masse initiale du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** la signature de l'avenant n° 1 au marché de réhabilitation des réseaux et des voiries rue du Nord, rue du Cimetière et Lotissement les Cinq Saules.

Point n° 5

**OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'accepter le dégrèvement des personnes pour lesquelles il n'est pas possible de procéder au recouvrement de la redevance des ordures ménagères ainsi que de produits divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer les dégrèvements suivant états joints d'un montant total arrêté à la somme de 564,81 euros.

Point n° 6

**OBJET : SUBVENTION AU R.A.S.E.D.**

Madame BIORDI demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le versement d'une subvention d'un montant total de 500 euros au réseau d'aide aux enfants en difficultés (R.A.S.E.D.) dont 200 euros pour le fonctionnement du réseau et 300,- euros pour l'achat de matériels éducatifs et pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**ACCEPTE** le versement de cette subvention.

Point n° 7

**OBJET : SUBVENTION AUX CLUBS SPORTIFS**

Monsieur ZORATTI demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le versement aux différents clubs sportifs des sommes ci-après qui correspondent au premier versement de la subvention 2010.

CLUB PUGILISTE <i>n° compte 01711911000-51</i>	<b>1.250,00 €</b>
JUDO CLUB <i>n° compte 0465717S031-29</i>	<b>4.000,00 €</b>
LAWN TENNIS CLUB <i>n° compte 00002174938-14</i>	<b>6.400,00 €</b>
CANOE KAYAK CLUB <i>n° compte 04710564212-36</i>	<b>2.250,00 €</b>
FC MONDELANGE <i>n° compte 00020111001-05</i>	<b>15.000,00 €</b>
CLUB CANIN <i>n° compte 00037200301-97</i>	<b>650,00 €</b>

**(Monsieur SARI et Madame SOLVER membres des associations du Judo et du Kayak ne prennent pas part au vote)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**ACCEPTE** les propositions de Monsieur ZORATTI.

Point n° 8

**OBJET : FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS PERISCOLAIRES**

Madame PELLENZ informe le Conseil Municipal qu'en raison de la fréquentation au service périscolaire d'enfants souffrant d'allergies, il y a lieu de prévoir de nouveaux tarifs adaptés, les parents fournissant la nourriture consommée par leurs enfants.

Les tarifs s'élèveront donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à :

<b>Participation famille selon quotient familial</b>	<b>Cantine</b>	<b>Périscolaire soir</b>
Tranche 1 0 à 573 €	1,96 €	1,61 €
Tranche 2 573 à 954 €	2,39 €	1,96 €
Tranche 3 + de 954 €	2,82 €	2,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**FIXE** comme ci-dessus les tarifs adaptés aux enfants souffrant d'allergies dont les parents fournissent la nourriture,

**PRECISE** la délibération en date du 4 octobre 2007 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire et de la cantine reste applicable.

**PRECISE** que les tarifs fixés ci-dessus augmenteront annuellement chaque année en septembre en fonction de l'indice des prix à la consommation, l'indice de base sera l'indice de janvier 2009 : 118,39

Point n° 9

**OBJET : PRIME POUR LES CAE ET CONTRAT AVENIR**

Monsieur FELLAG propose au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2009 une prime exceptionnelle d'un montant de **150 euros brut** aux 3 personnes employées en CAE et Contrat Avenir par la Ville de Mondelage et présentes dans les effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**ACCEPTE** l'attribution d'une prime de **150 euros brut** pour l'année 2009 aux 3 personnes employées en qualité de CAE et CONTRAT AVENIR par la Ville de Mondelage présentes dans les effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif aux articles 64168 et 64131 de la fonction 020.

Point n° 10

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement) sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services communaux et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2000-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

***A l'unanimité,***

1. **APPROUVE** le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité comme suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 :

<b>FILIERES</b>	<b>GRADES</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL</b>
<u>Filière Technique</u>	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à raison de 27 H 40 hebdomadaires
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 à raison de 27 H 40 hebdomadaires
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3 à raison de 14 H 30 hebdomadaires 2 à raison de 15 H 30 hebdomadaires

		1 à raison de 19 H 10 hebdomadaires 1 à raison de 20 H 10 hebdomadaires 1 à raison de 25 H 00 hebdomadaires 1 à raison de 27 H 30 hebdomadaires 5 à raison de 27 H 40 hebdomadaires 1 à raison de 28 H 00 hebdomadaires 2 à raison de 30 H 00 hebdomadaires
<u>Filière Animation</u>	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 15 H 00 hebdomadaires 1 à raison de 20 H 00 hebdomadaires
<u>Filière Médico- Sociale</u>	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	1 à raison de 27 H 40 hebdomadaires 1 à raison de 27 H 40 hebdomadaires

- 2 **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Point n° 11

**OBJET : RUE DE METZ ET RUE DE BOUSSE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM**

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux rue de Metz et rue de Bousse dans le cadre des travaux de sécurisation des chaussées 2009.

Ces documents fixent les conditions techniques et financières d'enfouissement des réseaux France Télécom.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux rue de Metz et rue de Bousse avec France Télécom.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 25.

Le Maire,